Résolution présentée par la délégation du Royaume du Maroc

| | |
|---|---|
| Thème | Conflits et Sécurité internationale |
| Concerne | La réglementation des normes sur l'architecture des bâtiments |

L'Assemblée générale,

| | |
|---|---|
| En prenant en compte | les séismes relativement violents qu'ont subi d'une part le Maroc mais également la Syrie et la Turquie, ainsi que la situation à l'intérieur des pays inadmissible, surtout concernant les infrastructures et la reconstruction de celles-ci, |
| Dénonce | l'utilisation de la taxe de 38 milliards de dollars, réclamée aux sociétés par le biais d' impôts entre 2000-2022, |
| Attristée | qu'elle ait été manipulée afin de reconstruire rapidement et non pas afin de renforcer les constructions comme prévu (comme au Japon), sans oublier l'atrocité à laquelle les habitants font face, |
| Consternée | par le manque de contrôle de la structure des édifices qui ôte la vie d'innocents, 2'900 au Maroc et 56'000 entre la Turquie et la Syrie, |
| Convaincue | de pouvoir rétablir cette situation invivable en permettant aux peuples de se sentir en sécurité dans leurs logements, tout en ayant une économie stable voire croissant grâce à un flux de tourisme constant, |
| Propose | une augmentation de la vérification concernant la récolte des fonds, leur placement, la solidité des bâtiments, ainsi que les personnes en charge de leur administration, dans le but d'obtenir la confiance des citoyens et des touristes. |

Le texte français fait foi.